

Burundi : ouverture du procès de personnes accusées d'assassinats d'albinos

@rib News, 19/05/2009 â€“ Source AFPLe procès de onze personnes accusées d'assassinats et tentatives d'assassinats d'une dizaine d'albinos au Burundi s'est ouvert mardi devant le tribunal de grande instance de Ruyigi (à environ 200 Km à l'est de la capitale Bujumbura), a-t-on constaté sur place. Cette dizaine de meurtres rituels ont été perpétrés de septembre 2008 à mars 2009 essentiellement dans la province de Ruyigi. Les prévenus ont été en majorité arrêtés en mars dans cette province.

Parmi les 11 prévenus, huit sont accusés "d'avoir tué et mutilé des albinos, à commencer par une petite fille du nom de Violette Harerimana le 8 septembre 2008", a déclaré lors de l'audience le procureur en charge du dossier, Nicodème Gahimbare. Les trois autres sont accusés de tentatives d'assassinat. Les 11 prévenus sont tous des hommes, dont un militaire en service au moment de son arrestation. Ils sont tous passibles de la prison à vie et n'ont aucun avocat pour les représenter. Au terme d'une première journée de huit heures d'audience, le président du tribunal de grande instance, Bodolin Nahamasabo a ajourné le procès au 28 mai afin de convoquer les témoins cités par les accusés. La salle du tribunal était archicomble mardi matin et une quinzaine d'albinos, dont des enfants, assistaient au procès. "Je pense que nous sommes parvenus à démanteler le réseau qui est responsable d'une dizaine d'assassinats d'albinos; pour preuve, aucun albinos n'a plus été tué depuis le mois de mars et l'arrestation de ces assassins présumés", a déclaré le procureur. Il a reconnu toutefois que le groupe était composé uniquement d'excutants et d'intermédiaires et non des commanditaires de ces meurtres rituels, qui se trouvent en Tanzanie, d'après son enquête. La police burundaise soupçonne en effet que les membres d'albinos assassinés font l'objet d'un trafic vers la Tanzanie, où des sorciers les utilisent pour confectionner des grigris porte-bonheur. La première journée d'audience n'a pas abordé cet aspect du dossier, les accusés, essentiellement de simples villageois, ayant à plusieurs reprises donné l'impression d'être complétement dépassés par le procès. Les albinos souffrent d'une maladie génétique caractérisée par une absence de pigmentation de la peau, des poils, des cheveux et des yeux. Ils sont victimes de discriminations dans de nombreuses régions d'Afrique. Les onze accusés de Ruyigi ont tous plaidé non coupable.